

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 19 Décembre 2011

Etaient présents:

MM. Bézirard, Bocquet, Boussebart, Cacheux, Dissaux, Douez, Grimonprez, Lefait,
Lefebvre, Leroy, Méquignon.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bruneel, Deroo, Houssin, Parent, Plancke, Schepman,
Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 40-11

DECIDE

- de donner acte au président de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 8 JAN. 2012

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

L'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'approbation de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics comprenant au moins une collectivité de plus de 3500 habitants.

Le présent rapport présente les bases de ce débat et débouchera sur la préparation du rapport budgétaire qui sera présenté au Comité Syndical lors de sa réunion qui aura lieu au mois de janvier prochain en vue de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2012; il comprend :

- un rappel des conditions actuelles de financement du Syndicat,
- un résumé des dépenses engagées et des dépenses programmables en 2011 et pour les exercices suivants,
- un point sur les recettes du Syndicat,
- la situation des emprunts,
- une conclusion comprenant une proposition d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011.

1. La situation actuelle

Le coût d'exploitation fixé dans le contrat entré en vigueur le 1 janvier 2004 à 0,1734 € le m3 est passé à 0,1777 € par avenant n°2 au contrat qui a entériné l'intégration de nouveaux équipements (aire de stockage, automatisation des vannes de sectionnement de la canalisation). Cette augmentation est effective depuis le 1 janvier 2009.

Par application des révisions de prix, on obtient l'évolution suivante :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - 1 janvier 2005 : 0,1750 € | - 1 janvier 2009 : 0,2017 € |
| - 1 juillet 2005 : 0,1793 € | - 1 juillet 2009 : 0,2015 € |
| - 1 janvier 2006 : 0,1812 € | - 1 janvier 2010 : 0,2024 € |
| - 1 juillet 2006 : 0,1831 € | - 1 juillet 2010 : 0,2038 € |
| - 1 janvier 2007 : 0,1855 | - 1 janvier 2011 : 0,1932 € |
| - 1 juillet 2007 : 0,1874 € | - 1 juillet 2011 : 0,1980 € |
| - 1 janvier 2008 : 0,1904 € | |
| - 1 juillet 2008 : 0,1925 € | |

En 2011, la part syndicale est restée fixée à 0,0689 €/m3.

La taxe de prélèvement perçue par l'Agence de l'Eau a augmenté pour passer de 0,0096 €/m3 à 0,0119 €/m3.

Le prix de l'eau se décompose donc comme suit :

- exploitation : 0,1980 €
- redevance de prélèvement : 0,0119 €
- part syndicale : 0,0689 €

Total : 0,2788 € le m3 (soit une augmentation de 3,25 %)

Ce montant sera révisé au 1 janvier 2012.

Au 30 novembre 2011, le volume total produit par les installations du SMAEL s'élève à 16.974.018 m³.

Compte tenu du régime de production prévu pour le mois de décembre, on obtient un volume de 18.400.000 m³ environ produits en 2011, ce qui donne les recettes suivantes pour le SMAEL :

- redevance : 1.267.760 €

2. Les dépenses

► La construction d'un double-actiflo

Les travaux auraient dû être réceptionnés au mois de juin 2011 mais des fissures dans le génie civil des cuves ont conduit à des travaux d'imperméabilisation qui ont nécessité la dépose de l'ensemble des blocs lamellaires.

La réception est désormais programmée au mois de mars 2012.

Une somme de 672.000 € reste à verser, et le dernier versement de l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau, soit 799.050 € sera également effectué en 2012.

► Les travaux de construction d'un deuxième réservoir

Ils ont été décalés car l'étude de maîtrise d'œuvre nécessitait une visite des installations qui ne peut être effectuée que lors de l'arrêt technique qui s'est produit du 4 au 11 novembre. Les travaux débuteront donc en 2012.

► Les opérations nouvelles

Les travaux de sécurisation électrique de l'usine débuteront en 2012, le maître d'œuvre ayant été désigné en octobre.

Les travaux de transformation d'un des 3 logements de l'usine en bureau seront également réalisés en 2012.

Les travaux de démolition de l'ancien silo à Charbon Actif en Poudres couplés à la construction des vestiaires pourraient être réactivés.

► Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation sensible en 2011 puisqu'elles doivent désormais prendre en compte le remboursement des intérêts des emprunts.

Elles devraient s'élever à environ 700.000 € en 2012.

Les charges de personnel correspondent à environ 140.000 €.

Le paiement des taxes foncières s'élève à environ 90.000 €.

Les dépenses liées aux travaux de nettoyage des locaux et d'entretien des espaces verts s'élèvent à environ 120.000 €.

3. Les recettes

L'assiette de production d'eau peut être évaluée de la manière suivante:

- 2012 : 19.000.000 m³

L'approvisionnement de la CALL à son régime maximum est conditionné par la pose d'une nouvelle canalisation qui devait être achevée au premier trimestre 2012.

La participation des membres a été maintenue à 15.000 € par an.

CONCLUSION

Le programme d'activités du Smael reprend un rythme normal après les deux investissements importants qui ont marqués les 3 derniers exercices, illustrée par de nouvelles opérations entrant dans le cadre du programme de remise à niveau des installations décidé en 2004.

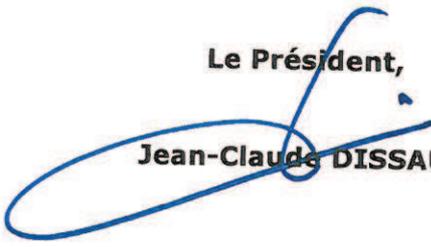
L'évaluation de l'efficacité de la chaîne de traitement de l'usine a été reportée avec le décalage de la mise en service du débourbeur. Cette période d'évaluation va débuter en 2012 et une somme de 100.000 € a été indiquée dans le tableau joint afin que les services s'adjoignent une assistance technique qui leur permettra d'engager cette réflexion.

Le tableau présenté en annexe fait apparaître une situation équilibrée qui ne prend toutefois pas en compte la procédure d'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau qui aboutira en 2012 et pourrait déboucher sur un programme de dépenses qu'il est impossible de chiffrer actuellement.

Compte tenu de ces incertitudes, il semble opportun de proposer une stabilité du prix de l'eau et donc de la taxe prélevée au profit du Smael.

Le Président,

Jean-Claude DISSAUX



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Dépenses prévisionnelles		2012	2013	2014	2015	2016
Travaux de sécurisation électrique de l'usine d'Aire-sur-la-Lys	150 000,00	250 000,00				
Construction d'un deuxième réservoir à l'usine d'Aire	100 000,00	2 500 000,00	2 282 000,00	500 000,00		
Travaux de transformation d'un logement en bureaux	111 000,00					
Travaux d'évacuation des eaux de pluie - Station de Beauvry	45 000,00					
Etude d'amélioration de la filière d'affinage de l'eau	100 000,00					
Construction des vestiaires - Démolition ancien silo CAP	10 000,00	163 852,00	313 000,00			
Remise en état des couloirs des filtres à sable de l'usine d'Aire	140 000,00	140 000,00				
Réfection de la station d'alerte à la pollution de Mametz	332 674,23					
Réfection des bâtiments de l'usine Aire sur la Lys	127 000,00					
Robinets vannes by-pass	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	
Conseil et BET extérieurs	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00	
Débourbeur	672 000,00					
Remboursement emprunt CALL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	
Remboursement Agence de l'Eau Aire de stockage	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	
Remboursement Agence de l'Eau couverture décanteur	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	
Remboursement avance AEAP Deuxième réservoir						
Remboursement avance AEAP Débourbeur	199 775,00	199 775,00	112 500,00	112 500,00	112 500,00	
Remboursement Emprunt Débourbeur eaux brutes (20 ans)	288 669,42	281 683,47	199 775,00	199 775,00	199 775,00	
Fonctionnement	478 400,00	478 400,00	274 697,52	267 711,57	253 739,67	
Total DEPENSES	3 653 065,87	4 912 257,69	4 558 919,74	2 456 933,79	1 942 961,89	
Recettes						
Excédent de recettes						
TVA	1 700 000,00	1 914 390,85	632 318,88	335 368,14	550 069,21	
Part syndicale	1 038 000,00	522 953,00	484 000,00	260 000,00	45 000,00	
Ristournes	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	
Participation membres	16 132,72	16 132,72	16 132,72	16 132,72	16 132,72	
CGE participation station d'alerte	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	
Avance AEAP deuxième réservoir						
Avance AEAP Débourbeur (50 %)	48 174,00	1 125 000,00	1 125 000,00			
Part. CALL	799 050,00					
Subvention AEAP CALL (25%)	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	
Total RECETTES	5 567 456,72	5 544 576,57	4 223 551,60	1 906 864,58	1 478 163,51	
SOLDE CUMULE	1 914 390,85	632 318,88	- 335 368,14	- 550 069,21	- 464 798,38	
Assiettes annuelles prévisionnelles de volumes vendus						
Part Syndicale SMAEL	19 000 000 m ³					
Ristournes tranches supérieures à 18831600m3/an	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	
	0,0958 €	0,0958 €	0,0958 €	0,0958 €	0,0958 €	

Emprunts et avances à rembourser au-delà de 2016		
MONTANTS ANNUELS	durée résiduelle	TOTAL CUMULE
612 000,00	25	15 300 000,00
8 500,00	13	110 500,00
2 967,22	12	35 606,64
112 500,00	16	1 800 000,00
199 775,00	14	2 796 850,00
211 823,93	13	2 753 711,09
		18 089 317,73